

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2017-36

Séance du MARDI 28 NOVEMBRE 2017

Date de la convocation		
21/11/2017		
Date de l'affichage		
21/11/2017		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	0

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit novembre à dix-huit heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Catherine LISSARRAGUE – Françoise TREY – Brigitte CAPOU
MM. Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON –
Xavier MACIAS – Alain LARROUDE

Absent excusé :

Mme Marianne SARTHOU

Secrétaire de séance : M. Joseph FROMIGUE est désigné secrétaire de séance

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LE PROJET DE REHABILITATION-RESTRUCTURATION DU REFUGE WALLON-MARCADAU

Le Président explique que, chaque année, l'Agence de l'eau apporte près de 270 M€ d'aides financières aux maîtres d'ouvrage, industriels, collectivités, associations ou agriculteurs qui souhaitent mener des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et à optimiser la gestion de la ressource en eau. Le programme d'aide inclut un important volet sur l'assainissement domestique.

Le Président explique au Conseil que la réfection de l'assainissement effectuée en 2017 dans le cadre du projet de restructuration et réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau, s'inscrit dans cette démarche. Ces travaux sont donc susceptibles d'être financés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Pour 2017, le lot finançable du projet comprend ces prestations :

Etude	Prestataire	Montant HT	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre – travaux d'assainissement du refuge Wallon-Marcadau	Cabinet CETRA	6 462,00 €	7 754,40 €
Travaux sur l'assainissement	Colas	57 630,00 €	69 156,00 €
Hélicoptages - travaux d'assainissement	Hélicoptères de France	15 750,00 €	18 900,00 €
TOTAL		79 842,00 €	95 810,40 €

Sur proposition du Président, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- **D'ADOPTER** le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** le concours financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne selon le plan de financement suivant :

INSTITUTION	MONTANT HT	%
AGENCE DE L'EAU	47 905,20 €	60,00%
Autofinancement	31 936,80 €	40,00%
TOTAL	79 842,00 €	100,00%

- **DE S'ENGAGER** à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- **DE MANDATER** le Président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue de la mobilisation des aides publiques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

